



Urgent ...Non restitution de caution

Par **ELO_old**, le **20/09/2007** à **20:01**

bonsoir,

j'ai fait l'état de lieu de sortie de mon logement le 02 JUIN 2007.

Tout était bon il n'y avait rien à signaler tout a été signalé en bon état,

mais le gérant de la sci immobiliere ne ma pas rendu mon état des lieux, que j'ai signé.

Voici maintenant plus de deux mois que j'attend le double de l'état des lieux de sortie (qu'il devait m'envoyer dans les jours qui suivaient) ainsi que ma caution.

Je lui est envoyé plusieurs recommandés, mais depuis silence radio de sa part.

(pour information, le studio que j'occupais à été repris le jour même de l'état des lieux de sortie, j'ai donc rencontré le nouveau locataire, qui lui, a fait son état des lieux d'entrée.)

que faire???

merci d'avance pour votre réponse.